

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'emploi

NOR :

AVANT-PROJET

D É C R E T n° 2009- du 2009

portant modification de l'article 17 de l'annexe 2 du code général des impôts

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, du ministre de la culture et de la communication et du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Vu la loi n°86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse, notamment son article 1^{er},

Vu le code général des impôts, notamment son article 39 bis A,

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Article 1^{er}

L'article 17 de l'annexe 2 du code général des impôts est remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour l'application des dispositions de l'article 39 bis A du code général des impôts, sont regardés comme consacrés pour une large part à l'information politique et générale les publications et services de presse en ligne réunissant les caractéristiques suivantes :

« 1° apporter de façon permanente et continue sur l'actualité politique et générale locale, nationale ou internationale des informations et des commentaires tendant à éclairer le jugement des citoyens ;

« 2° pour les publications, consacrer au moins le tiers de leur surface rédactionnelle à cet objet ;

« 3° pour les services de presse en ligne, consacrer une large part de leur contenu rédactionnel à cet objet. »

Article 2

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le ministre de la culture et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

Par le Premier ministre

FRANCOIS FILLON

La ministre de l'économie
de l'industrie et de l'emploi

CHRISTINE LAGARDE

Le ministre du budget,
des comptes publics,
de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,

ERIC WOERTH

Le ministre de la culture
et de la communication,

FREDERIC MITTERRAND